

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 06 NOVEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance

Le six novembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunit en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 30 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 60

Présents : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUDET, Christophe BROCHARD, Besma CARON, Edmond DECOUX, Claire DURAND, Maxime DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Jean-Michel FERRUIT, Isabelle FOURNIER (avant son départ à 20h), Marie-Christine FRACHON, Jacques GARNIER, Gisèle GAUDET, Max GAUTHIER, Philippe GUERIN, André GUICHERD, Delphine HARTMANN, Chantal HUGUET, Philippe LATOUR, Frédéric LELONG, Ludovic LEPRETRE, Joëlle MAGAUD, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Fabrice PACCALIN, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, José RODRIGUES, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 19h), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés : Jean-François DELDICQUE, Isabelle FOURNIER (à son départ à 20h), Corinne MAGNIN. Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Absents : Elham AOUN, Valérie ARGOUD, François BOUCLY, Dominique CHAIX, Michel CLEYET-MERLE, Benjamin GASTALDELLO, Jacqueline GUICHARD, Magali GUILLOT, Véronique SEYCHELLES.

Pouvoirs : Luc BLANCHET donne pouvoir à Delphine HARTMANN, Alain COURBOU donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Jean-François PILLAUD-TIRARD donne pouvoir à Cédric MILANI, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, Michel SERRANO donne pouvoir à Catherine ANGELIN, Géraldine STIVAL donne pouvoir à Fabrice PACCALIN (avant son arrivée à 19h).

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	3
APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES.....	3
INFORMATIONS	3
LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT	3
PROCÈS-VERBAL	4
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	4
REVUE DE PROJETS	4
DÉLIBÉRATIONS	7
1. DIRECTION GÉNÉRALE	7
Ressources Humaines	7
2. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX	8
Grands Travaux, Bâtiments.....	8
3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	8
Développement économique	8
4. STRATÉGIE FINANCIÈRE ET INGÉNIERIE TERRITORIALE	9
Stratégie financière	9
QUESTIONS DIVERSES.....	16
Questions diverses.....	16
Prochaine réunion du Conseil communautaire	17
Dates des prochaines commissions communautaires	17

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/la-communaute-de-communes/ses-publications/les-actes-administratifs/conseil-communautaire/>

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Bernard BADIN, Président, ouvre la séance à 18h39 en souhaitant la bienvenue aux élus communautaires et en leur rappelant la nécessité d'avoir émargé avant de prendre place.

Il informe que la parole sera donnée aux élus communautaires par le Président de séance et qu'il est nécessaire de se déplacer jusqu'au micro fixe et de se présenter avant de prendre la parole.

Il rappelle aux conseillers communautaires qui portent un pouvoir de bien penser à lever les deux mains, lors des votes.

APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Bernard BADIN procède à l'appel et vérifie le quorum.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

42 présents et 7 pouvoirs

INFORMATIONS

La nouvelle brochure touristique « Nos circuits VTT » est distribuée à chacun des élus, ainsi qu'une information sur les rencontres « Autour du Pisé ».

LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Bernard BADIN précise que ces actes ont été adressés par voie électronique avec les convocations. Il procède à la lecture des intitulés des actes :

Date	N°	Titre
16/09/2025	2025-175	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un parking de covoiturage sur la commune de Chimilin (Marché C2508)
10/09/2025	2025-176	Actualisation des tarifs des boutiques de l'Office de Tourisme - septembre 2025
15/09/2025	2025-177	Convention de servitudes au profit d'ENEDIS sur la parcelle AD924, commune Les Abrets en Dauphiné
30/09/2025	2025-208	Actualisation des tarifs des boutiques de l'Office de Tourisme - octobre 2025
06/10/2025	2025-209	Convention de groupement de commandes VDD et crèches associatives du territoire pour l'achat de couches

20/10/2025	2025-210	Attribution du marché de Fourniture et pose de protections solaires pour les bâtiments de la CCVDD (Marché C2514)
17/10/2025	2025-211	Attribution du marché de Fourniture de couches jetables pour les accueils de jeunes enfants (Marché C2516)
15/10/2025	2025-212	Attribution du marché de Fourniture et livraison de fournitures de bureau et papier (Marché C2513)
10/10/2025	2025-213	Convention de gestion avec Monsieur Alain BRON sur l'Espace Naturel Sensible (ENS) de l'étang Malin à Sainte Blandine
15/10/2025	2025-214	Convention de mise à disposition de matériel pour la mutualisation d'un GPS avec le Syndicat des Eaux des Abrets
23/10/2025	2025-215	Convention de servitudes au profit d'ENEDIS sur les parcelles Y401 et Y403, commune d'Aoste
27/10/2025	2025-216	Actualisation des tarifs des boutiques de l'Office de Tourisme - octobre 2025

PROCÈS-VERBAL

Bernard BADIN rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 25 septembre 2025 a été envoyé avec les convocations par voie électronique.

Le Président demande si les élus ont des remarques relatives à ce procès-verbal.

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 25 septembre 2025.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Bernard BADIN demande la désignation d'un Secrétaire de séance.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Thérèse TISSERAND.

REVUE DE PROJETS

Bernard BADIN souhaite faire part de l'actualité de la Communauté de communes.

➤ Congrès des Maires :

Il rappelle l'accompagnement de la commune d'Aoste pour l'organisation du 67^{ème} Congrès des Maires qui s'est tenu le 11 octobre. Ce Congrès a été une très belle réussite. Il remercie les équipes qui ont travaillé conjointement sur l'organisation : la commune d'Aoste et Les Vals du Dauphiné. 900 élus étaient présents, de nombreux exposants qui ont aussi fait part de leur satisfaction. C'est un moment d'échange et de partage important.

➤ Soirée des acteurs économiques :

La soirée des acteurs économiques (entreprises, artisans, commerçants) s'est tenue le 16 octobre à Aoste également. Le thème était « adaptation des entreprises à leur écosystème : à chacun sa réponse ». La soirée était aussi une belle réussite avec plus de 100 acteurs économiques présents. Des élèves du Lycée du Guiers Val d'Ainan ont aidé à l'accueil et au service.

Différents intervenants ont pris la parole :

- Bernard BADIN, au sujet de la démarche « penser autrement notre territoire »,
- Guillaume MARTIN, Co-dirigeant de I Wood Love, avec le thème « Robustesse plutôt que performance »,
- Sébastien GODIN, Dirigeant de l'entreprise Comptoir des Signaux sur le thème « rémunérer autrement »,
- Laure JARLAUD, Responsable RSE du Groupe Rossignol pour parler « adaptation au changement climatique ».

Il remercie le service économie et Jean-Paul BONNETAIN pour la réussite du format, différent des précédentes rencontres, qui a été un grand succès.

➤ Soirée des talents :

La soirée des talents, organisée par la CCI Nord-Isère, s'est tenue durant la semaine. Deux entreprises du territoire ont été récompensées : Tecumseh, entreprise engagée dans la démarche de mentorat des jeunes collégiens, et l'entreprise Gonin TP pour l'installation d'une unité de traitement et de valorisation de déchets de chantiers.

➤ Forum « Innov Action » :

Bernard BADIN rappelle également que la CCI Nord-Isère a organisé le forum « Innov Action » à Bourgoin-Jallieu. Compte tenu de la raréfaction du foncier et de l'obligation de sobriété foncière, il est important de penser différemment l'aménagement des Zones d'activités économiques de demain. Il est intervenu pour témoigner de la démarche mise en œuvre au travers de l'hackathon.

➤ Festival Synaptic :

Il cite également le Festival Synaptic qui aura lieu le 29 novembre, organisé en partenariat avec la Communauté de communes Val Guiers. C'est un festival dédié au numérique (jeux vidéos, expos interactives, enjeux et tensions autour de l'Intelligence Artificielle, recyclage des déchets informatiques) au travers de différentes conférences.

Il évoque ensuite les grands projets en cours :

➤ SERM : Services Express Régionaux Métropolitains :

Il informe de la participation active au projet des SERM. C'est un projet qui vise à renforcer les capacités des lignes ferroviaires pour se rapprocher du fonctionnement des lignes types RER. En fonction des gares le long de la ligne, il pourrait y avoir des fréquences au quart d'heure ou à la demi-heure (sur notre territoire), avec des horaires étendus.

La Communauté de communes est concernée car la collectivité est au carrefour des 3 SERM présentés dans l'appel à projets national (SERM de Lyon, Grenoble et Chambéry). Bernard BADIN et Gilles BOURDIER étaient présents à la réunion au Siège de la Région à Lyon. Il est important d'être présent dans ces évènements, car dans une vision à long terme, cela peut changer l'organisation et l'attractivité de notre Communauté de communes, et cela doit être anticipé, notamment en termes d'aménagement du territoire. Dans les échanges, il était question de l'amélioration des mobilités des habitants de notre territoire tout en protégeant notre territoire du risque de devenir attractif pour y vivre, et non devenir un territoire dortoir.

Des phases de préfiguration ont déjà débutées. Les élus restent très mobilisés, et l'intention est que ce sujet reste dans les préoccupations des VDD, avec un suivi régulier de l'avancement du projet.

➤ Lyon-Turin :

Une démarche de concertation a été lancée par SNCF Réseau dans le cadre de la préparation des études d'Avant-Projet Détaillé. Les élus ont exprimé des positions claires, concertées et collectives, puisqu'une Conférence des Maires s'était tenue sur le sujet pour partager un certain nombre d'enjeux. Compte tenu de l'enjeu pour le territoire, les élus seront présents et solides dans la défense des intérêts du territoire, du cadre de vie et dans l'accompagnement raisonné de ce projet.

➤ PR2 Projet des Réacteurs Nucléaires :

Ce projet n'est pas sur notre territoire mais peut avoir des impacts sur notre territoire. Il se situe dans le Bugey à St Vulbas. Une réunion est organisée par la Préfète de Région sur la mise en place d'une instance de travail sur les enjeux fonciers et environnementaux. Il y aura une partie commune entre le Lyon-Turin et le PR2, sur la thématique des enjeux fonciers.

➤ Jumeau numérique :

Une Conférence des maires s'est tenue pour avancer sur la réflexion autour de la stratégie foncière du territoire. Le jumeau numérique a été évoqué comme un outil facilitant pour s'approprier les enjeux et les anticipations à avoir. Cela a conduit à une réflexion illustrée par le jumeau numérique sur « quel cadre de vie pour notre territoire à horizon 2050 ».

➤ Budget :

Le processus budgétaire a démarré. La lettre de cadrage a été transmise aux Vice-présidents de secteurs et à l'ensemble des services. Chaque service a ainsi préparé son approche budgétaire. Ils ont été reçus dans un cycle de conférences budgétaires pour faire le point sur les attentes, les projets et leur impact aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Il s'agit d'une démarche construite et décidée ensemble autour du projet de territoire.

Bernard BADIN évoque ensuite le Contrat local pour l'emploi. En matière d'éducation artistique et culturelle, le projet du passeport culturel avance bien. Ce projet était inscrit dans l'arbre des possibles du projet de territoire.

La consultation autour du marché de restauration collective avance avec l'ambition d'être plus qualitatif, en cohérence avec le Plan Alimentaire Territorial.

L'étude sur le logement des jeunes se poursuit.

Les ateliers santé, à l'initiative de Delphine HARTMANN, ont débuté et vont servir à alimenter les réflexions sur le sujet de l'accès aux soins et à la prévention.

Arrivée de Géraldine STIVAL à 19h00. Son pouvoir à Fabrice PACCALIN n'est plus valable.

Bernard BADIN souhaite terminer son intervention sur un point qui lui paraît essentiel, le frelon asiatique. Avant l'été, un plan de lutte avait été validé avec un financement de 8 000 €, qui correspondait à 25 % du coût estimé en fonction des objectifs définis, 25 % financés par les communes et 50 % par le Conseil départemental. La mission est confiée au GDS qui assure la collecte des informations et le pilotage de la destruction.

La collectivité a été informée très récemment que l'enveloppe budgétaire a été dépassée de 1 000 €, et qu'un certain nombre de signalements de nids, qui dans les dispositifs existants, ne permettent pas d'envisager la destruction, sans financement.

La convention validée ensemble prévoyait ce cas de figure et précisait que dans le cadre du dépassement de l'enveloppe, la destruction revenait à la charge des communes. A ce jour, environ 50 nids sont signalés, les arbres n'ayant plus de feuilles, ils sont plus faciles à identifier. C'est une période importante pour la destruction. Il faut donc réagir très vite. Le sujet a été évoqué en Bureau restreint, pour l'initiative à prendre et pour être en cohérence afin de trouver une disposition pour compléter l'enveloppe si elle était insuffisante.

En partant sur une base de 100 nids à détruire d'ici à la fin de l'année, le coût serait d'environ 10 000 €. Les élus souhaitent abonder l'enveloppe à hauteur de 5 000 € pour le compte des VDD, et abonder le complément dans le dispositif qui existe via les communes, sachant que l'enveloppe du Département est épuisée. Avec une validation collective, les communes participeraient à hauteur de 135 € environ pour une répartition équitable entre les 36 communes. Il était important de signaler cette information car beaucoup d'élus ont des remontées d'informations de la part des habitants du territoire.

Il faut intensifier la lutte collectivement, en continuant ce qui est fait chaque année. Il faudra réfléchir à faire évoluer le dispositif. Aujourd'hui, c'est une convention annuelle, il est difficile d'obtenir les 36 conventions signées, certaines n'ont toujours pas été signées par les communes. Il serait judicieux de réfléchir à un format triennal de cette convention pour une simplicité administrative. Il faudra probablement intensifier la lutte en augmentant le budget alloué à cette démarche.

Christelle BAS indique qu'il est important que l'ensemble des communes s'implique dans le piégeage en période concernée.

DÉLIBÉRATIONS

1. DIRECTION GÉNÉRALE

Ressources Humaines

Projet de délibération 1.1 : Créations de postes – novembre 2025

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de créer les postes mentionnés dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

2. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Grands Travaux, Bâtiments

Projet de délibération 2.1 : Réhabilitation et extension du siège de la Communauté de communes à La Tour du Pin : validation du nouveau programme, du mode de réalisation et lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre (avec pièces jointes)

Bernard BADIN rappelle que le processus de réflexion sur l'aménagement du Siège avance. La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a déjà été validée, et confiée à Elégia. L'acquisition de la parcelle à proximité du Siège pour le stationnement a été validée également. Ce projet a pour objectif de renforcer l'accueil au niveau du Siège pour les habitants du territoire, de renforcer l'efficacité opérationnelle, associée avec une stratégie globale de gestion patrimoniale avec des cessions d'actifs. Le souhait est également que le Siège devienne un lieu de vie institutionnel, et d'affirmer le rôle de chef-lieu d'arrondissement à La Tour du Pin et l'implantation dans le centre-ville.

Christelle BAS présente le projet de délibération.

Bernard BADIN en profite pour évoquer le schéma de gestion patrimoniale et dire que la réorganisation de l'implantation sur ValsTech est terminée, ce qui a permis de libérer un bâtiment complet (ValsTech 3). La séparation de la partie exploitée par les services techniques et ValsTech 3 est terminée, afin de réaffecter ce bâtiment libéré à un usage lié au développement économique. Un programme de cessions de bâtiments est en cours. Dès que le siège sera terminé, le bâtiment de Vincendon sera également libéré.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver le nouveau programme technique fonctionnel détaillé du projet de réhabilitation et d'extension du Siège communautaire et du mode de réalisation et le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre, tels que présentés.
- d'approuver le montant de la prime qui devra être versée aux candidats admis à concourir.
- d'arrêter la composition du jury de concours.
- de définir l'enveloppe prévisionnelle des travaux à hauteur de 4 126 100 € H.T.

VOTE	Nombre de voix
Pour	48
Contre	0
Abstention	1 (Max Gauthier)

3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

Projet de délibération 3.1 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SARL FOURNIL LE PASSAGE DE LA MEULE A LA MAIE (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approver le montant de la subvention allouée à la SARL FOURNIL LE PASSAGE DE LA MEULE A LA MAIE représentée par Madame Veranne GUINET BURNICHON, dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Nombre de voix
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.2 : Détachement d'une parcelle pour la sortie de copropriété entre Franciaflex et la Communauté de communes dans le cadre de la cession du Bâtiment Entreprendre 2 (avec pièces jointes)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver le détachement de la parcelle cadastrée B2193 d'une surface de 369 m² de l'assiette de copropriété entre la société Franciaflex et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, afin que celle-ci puisse être cédée avec le bâtiment Entreprendre 2 à la SCI ALOKI INVEST.
- de préciser que les frais d'actes seront à la charge de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE	Nombre de voix
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

4. STRATÉGIE FINANCIÈRE ET INGÉNIERIE TERRITORIALE

Stratégie financière

Projet de délibération 4.1 : Décision Modificative n°03/2025 - Budget principal, Budget annexe du service de l'Eau, Budget annexe du service de l'Assainissement

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approver la Décision Modificative n°03/2025 pour le Budget principal, le Budget annexe du service de l'Eau et le Budget annexe du service de l'Assainissement.

VOTE	Nombre de voix
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.2 : Budget principal - Créances irrécouvrables et effacement de dettes

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accepter le montant des créances irrécouvrables au Budget principal pour un montant de 2 060,37 €.

VOTE	Nombre de voix
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.3 : Budget annexe des Actions Economiques - Créances irrécouvrables et effacement de dettes

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accepter le montant des créances irrécouvrables au Budget annexe des Actions Economiques pour un montant de 15 088,59 €.

VOTE	Nombre de voix
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.4 : Budget annexe de l'Eau et Budget annexe de l'Assainissement - Créances irrécouvrables et effacement de dettes

Bernard BADIN explique que les montants des créances alertent, c'est pourquoi il a demandé à comparer le ratio de notre collectivité par rapport à d'autres collectivités voisines. Les Vals du Dauphiné sont strictement dans les mêmes ratios que les autres collectivités.

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Laurent MICHEL apporte des informations sur cette somme considérable qui correspond à 420 redevables. Le montant maximum de la dette est de 14 032,57 € pour le redevable avec la dette la plus haute. Cela concerne 85 % de particuliers et 10 % d'entreprises (liquidations). En 2024, la collectivité avait voté des créances irrécouvrables à hauteur de 40 000 €, un montant plus faible où des dettes n'avaient pas été communiquées. Sur les quatre derniers exercices, la moyenne est d'environ 90 000 € à 100 000 € chaque année.

Les ¾ correspondent à des poursuites sans effet, où la Trésorerie a fait toutes les démarches, mais qui restent vaines. Il y a aussi les personnes décédées, et les effacements de dettes dus au surendettement.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accepter le montant des créances irrécouvrables au Budget annexe de l'Eau et au Budget annexe de l'Assainissement pour un montant de 164 641,68 €.

VOTE	Nombre de voix
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.5 : Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Créances irrécouvrables et effacement de dettes

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accepter le montant des créances irrécouvrables au Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour un montant de 220,50 €.

VOTE	Nombre de voix
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.6 : Régularisation du compte 181 - Budget principal et Budget annexe de l'Assainissement

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver les opérations d'ordre non budgétaire à réaliser par le Service de Gestion comptable, telles que décrites dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.7 : Attribution des fonds de concours pour l'année 2025

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de valider le montant des fonds de concours 2025 tels que présentés dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.8 : Attribution des fonds de concours « Soutien aux investissements structurants » au titre de l'année 2025 (avec pièces jointes)

Bernard BADIN est satisfait de la présentation de cette délibération car les élus ont réussi à établir ensemble le Pacte Fiscal, Financier et de Solidarité (PFFS) dans un temps restreint. Il a été adopté en février 2025 et il a été mis en application avec tout le processus d'appel à projets, d'évaluation des projets et d'attribution, ce qui permet de valider en 2025. Il s'agit de 380 000 € d'investissement sur des projets structurants pour le territoire.

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Il remercie tous les membres du groupe de travail. Ils ont à la fois travaillé sur les critères, défini la notion de « structurants », et ont étudié les dossiers.

Bernard BADIN précise que le règlement conçu par le groupe de travail et discuté de manière collective a permis de retenir trois projets sur des thématiques très différentes (loisirs, sports, accès aux soins médicaux), donc vraiment sur une logique de projets structurants.

Daniel VITTE exprime sa satisfaction sur la mise en œuvre de ce deuxième fonds de concours pour projets structurants, et apporte des éléments sur tout le cheminement qui a conduit à la présentation de cette délibération.

Il rappelle que l'idée du 2^{ème} fonds de concours a été proposé par le Président Bernard BADIN dans le cadre du PFFS. L'idée avait séduit mais également provoqué des interrogations : la définition du projet structurant, la thématique retenue, les critères définis, qui allait choisir les critères et les dossiers et est-ce qu'il y aurait des dossiers dès cette première année.

Il exprime trois motifs de satisfaction :

- faire confiance totalement à un groupe d'élus spontanément volontaires dès le départ, qu'il remercie également, pour travailler sur la mise en œuvre.
Le groupe était porté sur l'écoute, le dialogue, la volonté de construire. Il y a eu des discussions autour de la définition de projet structurant. Il estime que la meilleure définition entendue est qu'un projet structurant peut être le projet qui, bien que porté par une commune, rayonne largement au-delà de cette commune, un rayonnement large, un rayonnement de bassin de vie. Il explique donc que pour les dossiers déposés l'an prochain, charge à chaque porteur de projet de démontrer ce rayonnement.
- un nombre de dossiers important dès cette première année : 5 dossiers ont été déposés. Si tous les dossiers avaient été retenus, cela aurait représenté deux fois l'enveloppe budgétaire disponible de 382 000 €. L'idée de base est d'avoir des subventions importantes.
- la teneur de la dernière séance du groupe de travail : ce dernier a fait des propositions qui ont été validées à 100 % par le Bureau communautaire, et reprises dans la délibération présentée. Cette dernière séance s'est tenue en 2 temps : tous les membres présents ont pris connaissance des cinq dossiers présentés par les services. Il félicite le groupe de travail mais également les services, Elodie et Edwige, qui ont présentés de manière précise et complète les cinq dossiers. La formule peut évoluer, avec peut-être l'an prochain, l'audition de chacun des porteurs de projet. Deux membres se sont retirés car étaient porteurs de projets, il restait donc une douzaine de membres sans qu'aucun ne soit porteur de projet des cinq dossiers.

Tous les choix ont été faits par un sentiment général, avec une première interrogation sur le rayonnement de bassin : cela était le cas pour le Lac de Romagnieu avec le développement touristique. Le terrain de rugby à 7, le bassin est très large également, car la Fédération Française de Rugby a attribué à la Ville de La Tour du Pin le 1^{er} label « Pôle régional de rugby à 7 ». Le 3^{ème} dossier à Val de Virieu est le projet d'extension de la Maison de santé : l'avis de l'Agence Régionale de Santé (ARS) était positif, et des avis de Maires de la Vallée de la Bourbre, de la Vallée de l'Hien, proches de Val de Virieu, étaient insérés au dossier, car l'extension concerne également les habitants de ces communes.

Le dossier du restaurant scolaire de Cessieu n'a pas été retenu, car ne trouvant pas de rayonnement large au-delà de Cessieu. Mais grâce à la mutualisation avec le centre de loisirs des VDD, le bâtiment servant pour l'école et le centre de loisirs, la Communauté de communes a obtenu de la CAF une subvention importante versée directement à la commune de Cessieu.

Le projet de Maison de santé de Dolomieu n'a pas été retenu, car il n'y avait pas d'avis favorable de l'ARS, et à la différence de Val de Virieu, pas de démonstration de large rayonnement au-delà de Dolomieu. La commune peut redéposer son dossier l'an prochain.

Il conclut en indiquant que l'esprit de départ a été bien respecté.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver :

- les versements des fonds de concours « Soutien aux investissements structurants » tels que présentés dans la délibération au titre de l'enveloppe annuelle 2025.
- les conventions attributives de versements des fonds de concours de soutien aux investissements structurants des communes de LA TOUR DU PIN, ROMAGNIEU et VAL DE VIRIEU.

VOTE	Nombre de voix
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.9 : Subvention à l'association Les Restos du Cœur de l'Isère

Bernard BADIN rappelle le contexte. Dans le cadre du projet de territoire, l'ambition est de tirer vers le haut notre collectivité, notre territoire en travaillant à son développement de manière large (développement économique, infrastructures, attractivité, environnement...). Mais il y a une dimension à ne pas oublier, la dimension de territoire solidaire, et en même temps de territoire responsable (services à la population, habitat...).

En parallèle, il y a eu le changement de gouvernance en 2023. Il y a eu une démarche globale de prise de connaissance des dossiers, visite des locaux, rencontre des partenaires, y compris dans le domaine de la solidarité. Il y a des actions avec un certain nombre d'acteurs du territoire : la Croix Rouge, le Secours populaire, Entraide internationale, Les Restos du Cœur. Une étude et une note de synthèse ont été faites : l'ensemble des coûts directs et indirects cumulés représentent un montant de 100 000 €. Le territoire est engagé sur cette notion de solidarité.

En ce qui concerne Les Restos du Cœur, la collectivité intervient sur deux structures : le centre de distribution locale qui se trouve à La Tour du Pin (dans les locaux communaux du Foyer des Jeunes Travailleurs, la CCVDD supporte le loyer lié à cette occupation). Puis le centre de distribution régionale, plateforme de distribution vers 12 centres de distribution locale. Cette plateforme est installée à côté de la gare, dans un bâtiment de SNCF Gares et connexions, loué par les VDD et mis à disposition des Restos du Cœur.

En 2023, Bernard BADIN a visité ces locaux qui étaient très dégradés (étanchéité, sols, portail d'accès, état des lieux des sanitaires). Une première séquence de travaux, réalisés par notre service bâtiment, a été enclenchée très rapidement pour remettre à niveau à minima les sanitaires, à la limite de l'insalubre.

Départ d'Isabelle FOURNIER à 20h.

En complément, un travail d'analyse du bail avec SNCF Gares et connexions a été mené. Ce bail a été renouvelé en 2021 pour une période de 20 ans, avec une rédaction très contraignante, il est donc compliqué d'en sortir. Il y a eu de nouvelles alertes et relances de la part des Restos du Cœur. De nombreuses visites et réunions de travail ont eu lieu pour voir comment trouver des solutions, sachant que dans les dégradations, des fragilités sur la structure ont été identifiées, avec un risque réel pénal pour un des acteurs, ce qui n'était pas acceptable.

Des recherches ont été lancées depuis quelques mois. Finalement, il a été trouvé la solution d'un nouveau bâtiment dans la ZA des Vallons, et qui a été inauguré très récemment. Le risque a donc été sécurisé.

Il faut donc désormais sortir de la situation avec SNCF Gares et connexions. Le loyer annuel versé à SNCF Gares et connexions est de 8 000 €. Dans le nouveau bâtiment, Les Restos du cœur payent un loyer bien supérieur à cette somme. A l'échelle nationale, Les Restos du Cœur, ont tout un programme d'optimisation logistique, et vont créer des nouvelles bases de distribution régionale, dont une au niveau de la Région Rhône-Alpes, d'ici trois ans. Il fallait donc trouver une solution pour gérer cette période de trois ans. Il est donc proposé pour les trois ans à venir, d'attribuer une subvention de 8 000 € par an, montant payé dans les locaux de SNCF Gares et connexions. Il est également proposé d'abonder cette subvention d'un montant complémentaire de 5 000 € pour contribuer au coût de déménagement pour s'implanter dans les nouveaux locaux.

Il était à minima de la responsabilité de la collectivité d'accompagner, comme il est fait avec d'autres associations, les sujets de précarité alimentaire et de solidarité territoriale et également de sécuriser le risque évoqué.

Désormais, il faut sortir du bail très contraignant avec SNCF Gares et connexions. Cela était très compliqué jusqu'à présent, ne serait-ce que pour les rencontrer. Bernard BADIN a donc sollicité le Sous-préfet, qu'il remercie publiquement, pour faciliter les relations. La discussion est donc ouverte pour trouver une solution pour sortir de ce bail. Il restera à définir les responsabilités sur les fragilités constatées, quelles en sont les origines, et à qui incombe la responsabilité de remise en état.

Bernard BADIN tenait à préciser le contexte de la délibération présentée par la suite.

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Nicolas SOLIER souhaite tout d'abord féliciter et remercier les bénévoles des Restos du Cœur qui œuvrent au quotidien pour aider les administrés en difficulté. Il était à l'initiative de la demande faite à Laurent MICHEL, qu'il a interpellé sur le sujet. Il remercie donc le Président d'avoir éclairé la délibération. Sur le retour qu'il avait eu lors de la Commission finances, les éléments étaient moins clairs. Il reste donc désormais à voir avec SNCF Gares et connexions comment récupérer ces 120 000 €, 8 000 € par an pour un bâtiment inoccupé et inoccupable.

Bernard BADIN répond qu'il sera tout mis en œuvre, mais il y a une thématique contractuelle et juridique qui ne simplifie pas les choses.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver :

- le versement de 5 000 euros au titre d'une subvention exceptionnelle 2025 à l'association Les Restos du Cœur de l'Isère.
- le versement de 8 000 euros pour les années 2025, 2026, 2027, que la Communauté de communes prenait en charge pour son compte, dans les locaux situés sur le site de la Gare de La Tour du Pin et qu'elle doit désormais supporter à un niveau supérieur dans ses nouveaux locaux.

VOTE	Nombre de voix
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Bernard BADIN ajoute également qu'il s'associe aux remerciements pour tout le travail effectué par les bénévoles des Restos du Cœur.

Projet de délibération 4.10 : Subvention exceptionnelle à la Commune de La Tour du Pin - enjeu sécuritaire ancien Buffet de la Gare

Bernard BADIN rappelle le contexte, sous le contrôle de Claire DURAND, Maire de La Tour du Pin, et de Patrick BLANDIN qui a également participé aux réunions en Sous-préfecture dans le cadre de sa délégation Gestion des risques/gestion de crises.

Il y a deux ans, des fissures importantes sont apparues sur le Buffet de la gare, qui est un bâtiment privé, pour lequel les fragilités constatées ont conduit à la prise d'un arrêté de mise en péril. La Communauté de communes n'est effectivement pas directement concernée. Mais cela a conduit à une limitation de circulation des trains, ou une limitation de la vitesse des trains. Et cela touche des intérêts pour lequel la collectivité est concernée : la mobilité, l'emploi, l'insertion. C'est la raison pour laquelle les élus ont été conviés aux réunions par le Sous-préfet.

La réflexion s'orientait pour retrouver une circulation normale en termes de trafic ferroviaire et pour sécuriser l'accès à la gare et aux parkings de gare. La compétence pour les parkings de la gare est une compétence intercommunale.

Il y a plusieurs acteurs concernés : le propriétaire des lieux, qui est un privé mais qui a de grandes difficultés à assumer la responsabilité qui lui incombe. Ensuite, la Ville de La Tour du Pin, qui a déjà fait preuve de beaucoup d'énergie pour trouver des solutions, et également être accommodante, notamment en mobilisant sa police municipale lorsqu'il fallait réguler la circulation.

La notion de péril a été confirmée. Mis à part le privé qui ne pouvait rien faire, SNCF Réseau ne voulait rien faire non plus, n'étant pas propriétaire du bâtiment, même si ce bâtiment est adossé à la voie et sert de point d'appui de la voie. La Ville n'est pas en mesure de porter seule les conséquences d'une démolition, consolidation, reconstruction... Les VDD n'étaient pas non plus propriétaires et pas concernés au titre des compétences directes. La Sous-préfecture a joué un rôle important dans la contribution à faire en sorte que tous les acteurs soient autour de la table pour collectivement chercher des solutions.

Les discussions avançaient peu, Bernard BADIN a donc informé que côté VDD, compte tenu du rôle structurant de cette gare pour l'ensemble du territoire, la collectivité viendra en co-financement de l'étude avec la condition que tous les acteurs soient aussi financeurs. Le problème n'est pas que local, il est également national, car si la ligne ferroviaire tombe, tout le réseau national tombe. Si le problème n'arrive pas à être résolu, une lettre sera faite au Ministre

des Tutelles et au Président de la SNCF pour expliquer la situation sur le territoire. Cela a contribué à l'évolution de la discussion.

SNCF Réseau a fait une proposition de co-financement, qui a permis de débloquer les autres financements des acteurs, notamment de l'Etat, de la Ville de La Tour du Pin. La réflexion s'inscrit dans le cadre plus global de Petites Villes de Demain (PVD), avec une fiche action « quartier gare ». Cette notion est importante pour le territoire, avec 6 gares sur le territoire.

L'idée est d'avoir une étude globale pour l'évolution du quartier gare, avec un volet sécuritaire pour le Buffet de la gare, et les VDD viendraient en co-financement uniquement sur ce volet sécuritaire. Il s'agit de mener une étude sur ce qui peut être fait, quels sont les risques, le coût... Il faudra ensuite trouver des solutions sur le financement.

La délibération présentée ce soir a pour but de voter une subvention pour venir en co-financement, uniquement sur la dimension sécuritaire du Buffet de la gare.

Claire DURAND rappelle qu'un million d'usagers par an transite par la Gare de La Tour du Pin. Le problème a débuté il y a deux ans, avec un arrêté de péril imminent en novembre 2023, passé à péril ordinaire en janvier grâce à des travaux de confortement financés par la commune. Elle remercie Bernard BADIN, car en deux ans de réunions, l'intervention de Bernard BADIN et l'engagement du Sous-préfet ont permis d'avoir des engagements écrits de co-financements. Dans cette étude, il y a une étude de faisabilité de réhabilitation, une étude géotechnique, un accompagnement juridique et juridictionnel car la Ville n'est pas propriétaire, et donc une programmation urbaine dans le cadre de PVD.

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le versement de 8 379 euros au titre d'une subvention exceptionnelle à la commune de La Tour du Pin au titre de la prise en compte de l'enjeu sécuritaire d'urgence portant spécifiquement sur le bâtiment de l'ancien Buffet de la Gare.

VOTE	Nombre de voix
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

Bernard BADIN demande s'il y a des questions diverses.

Vincent DURAND rappelle l'affiche sur la rencontre « autour du pisé » qui se déroule à Rochetoirin le 28 novembre, avec la visite d'un site de réhabilitation, puis des interventions de différentes associations spécialisées dans le pisé, en collaboration avec le Conseil de développement.

Le tableau des dates des prochaines réunions est projeté à l'assemblée :

Prochaine réunion du Conseil communautaire

La prochaine réunion du Conseil communautaire aura lieu :

Le jeudi 11 décembre 2025 à 18h30

Dates des prochaines commissions communautaires

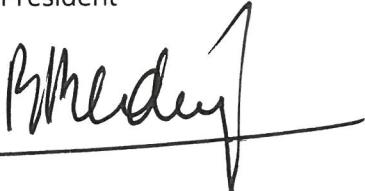
COMMISSION	DATE	HORAIRES	LIEU
Tourisme, équipements culturels et sportifs, éducation artistique et culturelle	Mercredi 12 novembre	ANNULÉE	
Environnement, GEMAPI, collecte et recyclage des déchets	Lundi 17 novembre	ANNULÉE	
Développement durable et Mobilités	Mardi 18 novembre	ANNULÉE	
Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Prévention	Mardi 18 novembre	18h30	ALSH Les P'tites Canailles
Agriculture, Plan Alimentaire Territorial et stratégie foncière	Jeudi 27 novembre	10h00	St Clair de la Tour
Urbanisme et Habitat	Mardi 25 novembre	18h00	Siège - Salle des Commissions
Développement économique, emploi et insertion	Lundi 1 ^{er} décembre	18h30	Siège - Salle du Conseil
Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Prévention	Mardi 9 décembre	18h30	Siège - Salle du Conseil
Tourisme, équipements culturels et sportifs, éducation artistique et culturelle	Mercredi 10 décembre	18h00	Siège - Salle du Conseil
AUTRES			
Conférence des Maires	Jeudi 4 décembre	18h30	Siège - Salle du Conseil

La séance est levée à 20h22.

Procès-verbal validé en séance du Conseil communautaire du 11 DEC. 2025

Publié le 17 DEC. 2025

Le Président



Bernard BADIN

La secrétaire de séance



Thérèse TISSERAND